

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue
Principale, le 12 novembre 2013 à 19h00.**

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 2 Monsieur Daniel Mercier
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 4 Madame Monique Boucher
Siège no 5 Monsieur Daniel Campeau
Siège no 6 Monsieur Stéphane Veilleux

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Madame Francine Talbot, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil tel que requis par la loi.

**Monsieur Daniel Mercier dépose son document déclaration des
intérêts pécuniaires des membres du conseil.**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil. (19h30)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2013-11-272

Il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant en ajoutant des sujets au point varia (6):

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
4. PROJET GAZÉBO (Alexandre Carrier)
5. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'ABATTAGE D'ARBRES
6. AUTRES ITEMS :
 - 6.1 Annuler l'avis de motion concernant le règlement salaires
élection

- 6.2 Adoption d'un projet de règlement portant le #132-2013 modifiant le règlement #55-2006 de zonage les normes relatives aux travaux d'abattage d'arbres
- 6.3 Avis de motion pour l'adoption du règlement #132-2013 concernant la modification des normes relatives aux travaux d'abattage d'arbres du règlement #55-2006
- 6.4 Adoption du projet de règlement portant le #133-2013 modifiant le règlement sur les permis et certificats #58-2006
- 6.5 Avis de motion pour l'adoption du règlement #133-2013 modifiant le règlement sur les permis et certificats portant le #58-2006

PÉRIODE DE QUESTIONS

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

2013-11-273

Il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renoncer à l'avis de convocation

4. PROJET GAZÉBO (Alexandre Carrier)

Monsieur Carrier est un étudiant de l'école International de Beauceville, mais résident à St-Honoré. Ce dernier a un projet étudiant qui est étalé sur une période de 7 mois, et doit être terminé pour le 28 mars 2014. La construction du gazébo se fera à l'intérieur du garage de J.P.Roy excavation durant la période hivernale. Monsieur Carrier demande aux élus un budget entre 4 000\$ à 5 000\$ pour l'exécution de ce travail.

Les élus lui demandent si la Caisse Populaire sera convoité pour une aide financière. Monsieur le maire se dit disponible pour l'accompagner lors de sa démarche.

Une décision sera prise à la réunion de décembre.

5. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'ABATTAGE D'ARBRES

Considérant qu'au point 6 il y a dépôt des projets de règlement, monsieur le Maire demande aux élus d'en faire lecture et après une décision sera prise à savoir s'il y a nécessité de faire l'adoption de ces règlements.

6. VARIA

6.1 ANNULER L'AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT DES SALAIRES ÉLECTORAUX

2013-11-274

Considérant que la municipalité peut par résolution modifier les salaires du personnel électoral lors des élections, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler l'avis de motion donné lors de la réunion du 5 novembre dernier au point 24.3.

2013-11-275

En conséquence, il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de statuer le salaire du personnel électoral au salaire minimum de l'année de l'élection. Cette résolution est rétroactive pour les élections de 2013.

6.2, 6.3, 6.4, 6.5 CONCERNANT LES PROJETS ET AVIS DE MOTION CONCERNANT LES RÈGLEMENTS 132-2013 ET 133-2013.

Considérant qu'au point 5, monsieur le Maire demande aux élus de prendre connaissance des documents déposés, ces points sont annulés.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

En l'absence d'assistance, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2013-11-276

Considérant que monsieur Daniel Mercier quitte l'assemblée à 21h30 l'assemblée est automatiquement levée considérant la renonciation de l'avis de convocation les élus doivent être tous présents pour traiter des sujets.

DANY QUIRION, MAIRE

FRANCINE TALBOT, D. G. - SEC.-TRÉS.